



COMMUNE DE PRANGINS
MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS No 53/09
AU CONSEIL COMMUNAL

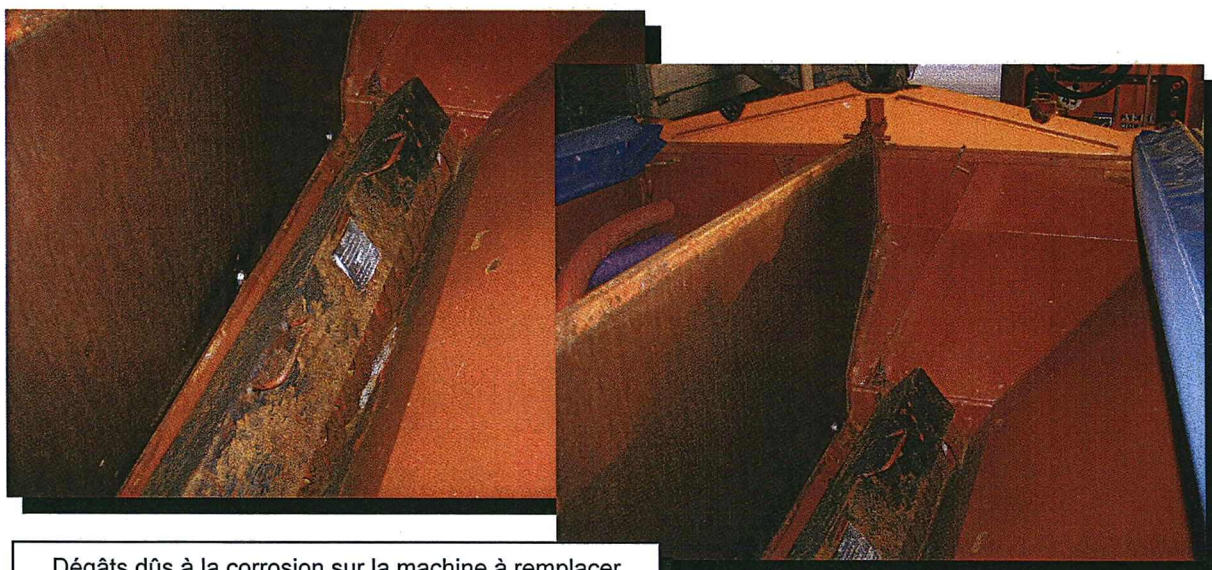
**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE FR. 35'000.- POUR LE
REMPACEMENT DE LA SALEUSE DU SERVICE DE LA
VOIRIE ET DES ESPACES VERTS**

JEAN-JACQUES BRÜGGER, MUNICIPAL RESPONSABLE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

L'actuelle épandeuse de sel du service de la voirie et des espaces verts, acquise en 1988, est en fin d'existence. La corrosion a provoqué des dégâts dont la réparation n'est pas envisageable, ni justifiée, compte tenu de l'âge de la machine et de son usure. D'autre part, les réglages possibles ne sont plus adaptés aux normes actuelles en la matière. Les 25 kilomètres de route, dont le déneigement et le salage incombe à la Commune, justifient le remplacement de cette machine.



Dégâts dûs à la corrosion sur la machine à remplacer

2. Description de la machine proposée

Il s'agit d'un distributeur centrifuge muni d'un bac de 2 m³ de contenance, porté sur le transporteur Aebi. Il est actionné par la prise de force arrière du véhicule porteur. La trémie distribue, au sol, une quantité de sel variable, en fonction de la vitesse d'avancement du véhicule.

Un système complémentaire de réglage de l'asymétrie permet un déport de la distribution de sel, par exemple pour traiter une place d'arrêt de bus, encastrée dans le trottoir, et ceci sans quitter l'axe de la route.

3. Choix

La machine proposée est une saleuse Gmeiner STA 2000 fournie par la maison Bucher à Niederweningen. La hauteur de cuve est inférieure à celle de ses concurrentes, ce qui assure une meilleure stabilité. Les écarts de prix entre les modèles de trois fabricants différents sont peu significatifs. Ce sont surtout les caractéristiques techniques qui ont influencé sur le choix de cette machine.



4. Coût

Saleuse Gmeiner STA 2000, y.c. toit pliant	Fr.	26'350.--
Réglage électrique de l'asymétrie	Fr.	1'450.--
Girophare	Fr.	600.--
Echelle en inox	Fr.	1'150.--
Montage et mise en exploitation	Fr.	2'800.--
	Total intermédiaire	Fr. 32'350.--
Rabais client (6 %)	Fr.	- 1'773.--
TVA	Fr.	2'323.85
	Total TTC	Fr. 32'900.85
Frais de transport *	Fr.	1'000.--
Divers et imprévus	Fr.	1'000.--
	Total final	Fr. 34'900.85
	Arrondi à	Fr. 35'000.--

* Fr. 1'000.-- sont prévus pour le transport du TP Aebi jusqu'à l'usine du fournisseur. En effet, le montage de la saleuse et les connexions entre la machine et le véhicule nécessitent la présence de ce dernier à Niederweningen.

5. Conclusions

le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis municipal No 53/09 concernant la demande d'un crédit de Fr. 35'000.-- pour le remplacement de la saleuse du service de la voirie et des espaces verts,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal No 53/09 concernant la demande d'un crédit de Fr. 35'000.-- pour le remplacement de la saleuse du service de la voirie et des espaces verts,
2. d'accorder un crédit de Fr. 35'000.-- pour le financement de cet achat,
3. de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de Fr. 3'500.-- par année, au titre d'amortissement,
4. de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 19, chiffre 7, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 31 août 2009, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire

A. Zähringer